



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU CANTAL



emploi-
territorial.fr

www.emploi-territorial.fr

Présentation de l'outil SET

> Pôle Carrières / Conseil statutaire / Emploi

Martine BONNET, Responsable de pôle

Virginie BONNARD, Gestionnaire emploi / contractuels / intérim

04 71 63 87 78

emploi@cdg15.fr

www.emploi-territorial.fr

un site internet unique dédié à l'emploi territorial

✓ Plateforme unique pour répondre aux besoins des partenaires :

- 40 CDG adhérents
- 1 CNFPT
- la DSC et les 97 SDIS
- 10 régions dans toute la France
- 255051 demandeurs d'emploi inscrits sur le site

The screenshot shows the homepage of the website. At the top left is the logo 'emploi-territorial.fr' with the tagline 'Le portail de l'emploi public territorial'. To the right are social media icons and a 'Connexion' section with fields for 'Identifiant' and 'Mot de passe', and an 'OK' button. Below the search bar is a navigation menu with 'Rechercher par mot-clés...', 'Domaine d'activité', 'Localisation', and 'Consulter' buttons. A video player section features a play button and the text 'Découvrir le site Emploi-Territorial en vidéo'. A statistics section shows '1979' in a green circle and 'Offres d'emploi de la fonction publique disponibles à ce jour'. At the bottom, there are two buttons labeled 'Vous êtes Candidat' and 'Vous êtes Employeur'. A map section titled 'Localisation des emplois dans les départements' is partially visible.

www.emploi-territorial.fr

un site internet unique dédié à l'emploi territorial

1. 1^{ère} plateforme partagée destinée à l'emploi dans la FPT
2. Conçu conjointement par le CNFPT et les CDG FPT
3. Opérationnel depuis 2005
4. Depuis 2010, élargissement à d'autres institutions publiques de l'état : DSC, SDIS
5. Depuis 2016, livraison de la version actuelle du SET
6. Outil commun (adhésion de 40 CDG supplémentaires)

www.emploi-territorial.fr

un site internet unique dédié à l'emploi territorial

Acteurs impliqués :

1. Employeurs : collectivités territoriales
2. Utilisateurs :
 - Agents publics en recherche de mobilité dans la FPT
 - Demandeurs d'emplois
 - Employés du secteur privé
3. Institutions : établissements publics validant et publiant les opérations (CNFPT, CDG, DSC, SDIS)

www.emploi-territorial.fr

un site internet unique dédié à l'emploi territorial

- ✓ **Gestion autonome des opérations**
- ✓ **Amélioration continue assurée par le comité technique et validée par le comité de pilotage**
- ✓ **Amélioration de l'outil par une application web REDMINE :**
 - **gestion des anomalies et évolutions diverses**

www.emploi-territorial.fr

un site internet unique dédié à l'emploi territorial

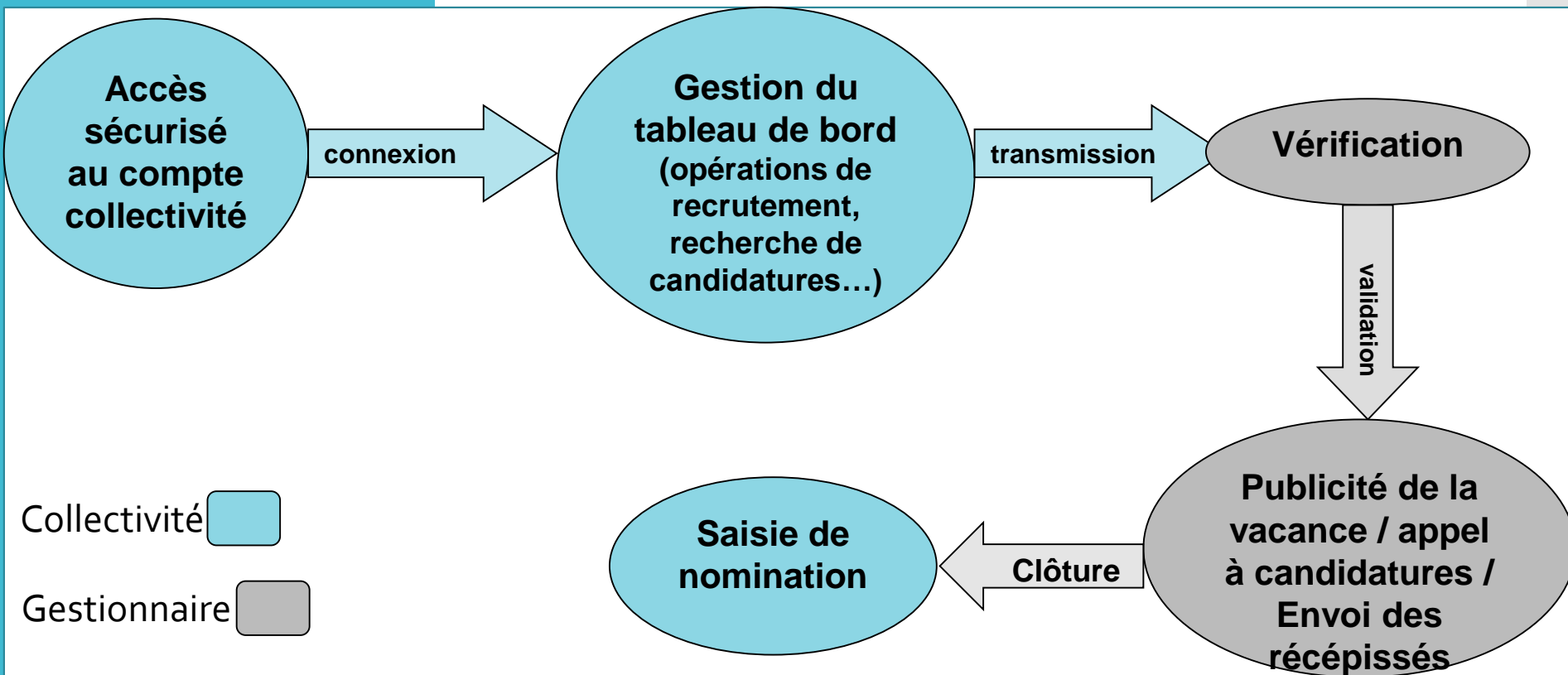
Fonctionnalités et services :

1. Accès libre et sécurisé à son espace virtuel
2. Dématérialisation totale des procédures de recrutement
3. Suivi en temps réel de l'état d'une opération de recrutement
4. Accès simple et rapide aux offres d'emploi
5. Réduire les délais de traitement avant de diffusion

www.emploi-territorial.fr

un site internet unique dédié à l'emploi territorial

Utilisation du site par les Collectivités :



www.emploi-territorial.fr

un site internet unique dédié à l'emploi territorial

Le site emploi territorial : un outil pour répondre à l'obligation légale

L'article 41 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée prévoit que **tout emploi créé ou qui devient vacant dans une collectivité ou un établissement public doit faire l'objet d'une publicité** auprès du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale qui assure la publicité conjointement avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T.).

 **illégalité de la nomination (annulation du recrutement)**

www.emploi-territorial.fr

un site internet unique dédié à l'emploi territorial

Rappel : le recrutement

⇒ **Publicité de la vacance d'emploi:** il s'agit de la réalisation d'une déclaration de vacance transmise en préfecture par arrêté établi par le CDG. La publicité légale est rendue obligatoire par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Délai : 2 mois avant le recrutement (délai raisonnable)

⇒ **Diffusion d'une offre d'emploi :** il s'agit d'un appel à candidature diffusé auprès du grand public. **Cette étape n'a pas d'obligation légale.**

Délai : environ 3 semaines

www.emploi-territorial.fr

un site internet unique dédié à l'emploi territorial

**DANS QUELS CAS FAIRE UNE DECLARATION DE
VACANCE ?**

www.emploi-territorial.fr

un site internet unique dédié à l'emploi territorial

Cas 1 : EMPLOI PERMANENT

➤ *seule la déclaration est obligatoire*

Cas n°1

Liste des cas concernés :

- Promotion interne
- Recrutement interne
- Changement de temps de travail
- Transfert du personnel
- Détachement > à 6 mois ou
Renouvellement de détachement
- Recrutement travailleur
handicapé
- Nomination suite à réussite
concours
- Passage de CDD à un CDI
- Recrutement CDD permanent
- Intégration directe

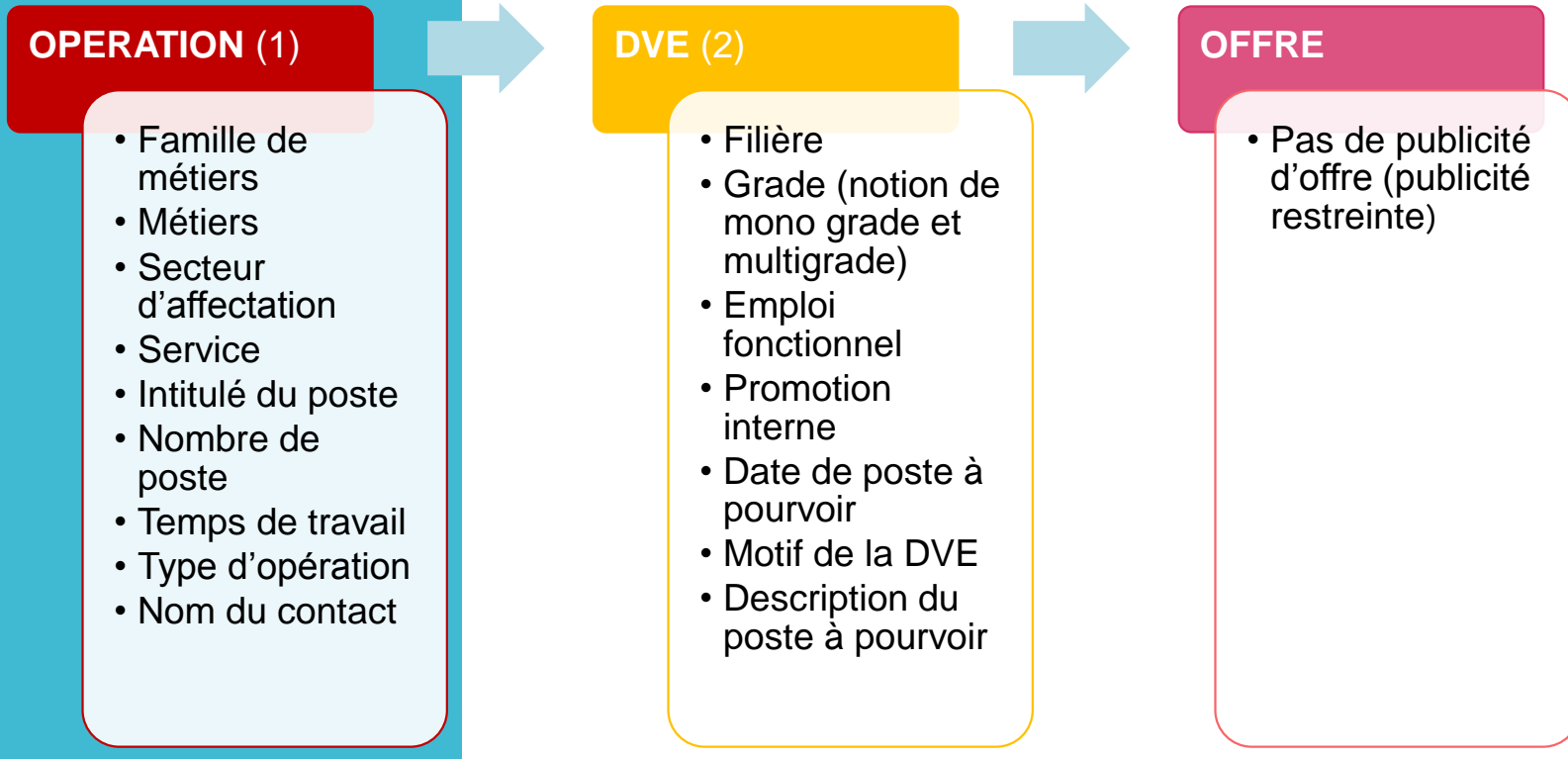
Ordre d'utilisation des onglets SET :

- 1. Opération
- 2. Déclaration de
vacance
- 3. Décision de
recrutement

www.emploi-territorial.fr

un site internet unique dédié à l'emploi territorial

Exemple : Mobilité interne d'un agent



www.emploi-territorial.fr
un site internet unique dédié à l'emploi territorial

**DANS QUELS CAS FAIRE UNE DECLARATION DE VACANCE ET/OU
UNE OFFRE D'EMPLOI?**

www.emploi-territorial.fr

un site internet unique dédié à l'emploi territorial

Cas 2 : EMPLOI PERMANENT

➤ *DVE obligatoire et diffusion d'une offre sur un seul ou plusieurs grade(s)*

Cas n°2

Liste des cas concernés :

- Création d'un nouvel emploi
- Mutation
- Remplacement d'un titulaire en disponibilité supérieur à 6 mois
- Emploi vacant
- Contrat de contractuel sur emploi permanent

Ordre d'utilisation des onglets SET :

- 1. Opération
- 2. Déclaration de vacance
- 3. Offre d'emploi
- 4. Décision de recrutement

www.emploi-territorial.fr

un site internet unique dédié à l'emploi territorial

Exemple : secrétaire de mairie H/F à 28h (recrutement ouvert sur 2 grades attaché et rédacteur au 01/03/2018)

OPERATION (1)

- Famille de métiers
- Métiers
- Secteur d'affectation
- Service
- Intitulé du poste
- Nombre de poste
- Temps de travail
- Type d'opération
- Nom du contact

DVE (2)

- Filière
- Grade (notion de mono grade et multigrade)
- Emploi fonctionnel
- Promotion interne
- Date de poste à pourvoir
- Motif de la DVE
- Description du poste à pourvoir

OFFRE (3)

- Filière
- Grade (possibilité de mettre jusqu'à 5 grades)
- Descriptif de l'emploi
- Missions et activités
- Profil recherché
- Poste à pourvoir
- Date de poste à pourvoir
- Dates de fin et de début de publicité
- Dates limites de candidatures
- Contact et information complémentaire
- etc

www.emploi-territorial.fr
un site internet unique dédié à l'emploi territorial

DANS QUELS CAS FAIRE UNE OFFRE D'EMPLOI ?

www.emploi-territorial.fr

un site internet unique dédié à l'emploi territorial

Cas 3 : EMPLOI NON PERMANENT / TEMPORAIRE

➤ *Diffusion d'une offre sans DVE*

Cas n°3

Liste des cas concernés:

- Accroissements saisonniers et temporaires d'activité
- Remplacements titulaires indisponibles

Ordre d'utilisation des onglets SET:

- 1. Opération
- 2. Offre d'emploi
- 3. Décision de recrutement

www.emploi-territorial.fr

un site internet unique dédié à l'emploi territorial

Exemple n°3 : recrutement d'un adjoint technique (espaces verts) sur la période estivale

OPERATION (1)

- Famille de métiers
- Métiers
- Secteur d'affectation
- Service
- Intitulé du poste
- Nombre de poste
- Temps de travail
- Type d'opération
- Nom du contact

DVE

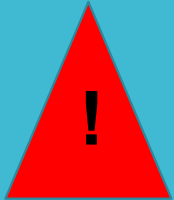
- Pas de publicité légale (poste en remplacement ou ponctuel)

OFFRE (2)

- Filière
- Grade (possibilité de mettre jusqu'à 5 grades)
- Descriptif de l'emploi
- Missions et activités
- Profil recherché
- Poste à pourvoir
- Date de poste à pourvoir
- Dates de fin et de début de publicité
- Dates limites de candidatures
- Contact et information complémentaire
- etc

www.emploi-territorial.fr

un site internet unique dédié à l'emploi territorial



Dans quel cas ne pas faire de Déclaration de vacance :

- pour les avancements de grade depuis la loi du 12 mars 2012
- pour les accroissements temporaires et saisonniers d'activité
- pour le remplacement d'un titulaire ou d'un agent public sur un emploi permanent temporairement indisponible (article 3-1)
- en cas de détachement inférieur à 6 mois
- en cas de disponibilité de moins de 6 mois pour raisons familiales ou d'office à l'expiration des droits statutaires à congés de maladie
- en cas de suspension dans l'attente de la saisine du Conseil de Discipline
- les emplois de collaborateurs de cabinet...

www.emploi-territorial.fr

un site internet unique dédié à l'emploi territorial

Présentation de l'outil



Vous représentez un gestionnaire CDG

Identification d'un gestionnaire CDG

Identifiant *

Mot de passe *

Renseignez votre identifiant et votre mot de passe afin de vous connecter sur votre compte

[Annuler](#)

[En cas d'oubli de vos codes d'accès, cliquez ici.](#)

Si vous avez oublié vos codes, vous avez la possibilité de les réinitialiser

Copyright © CNFPT-CDG [16.17.38.42.79.86] - Tous droits réservés 2005 - 2016 - Version 20160817

[Accueil](#) | [Contactez-nous](#) | [Conditions d'utilisation](#) | [Aide](#)



Merci de votre attention



Diaporama réalisé en collaboration
avec le CDG38